

REVUE DE PRESSE



09 JUIN 2015

> 22 JUIN 2015



Déchets verts et méthanisation



Une visite instructive pour les participants découvrant ce process d'énergie positive.

Toujours dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, un rendez-vous était organisé, samedi dernier, à partir de 16 h sur le site de la GAEC des Acajous, avec la CCMM, pour y découvrir dans un premier temps le point de collecte des déchets verts, en dissociant la tonte des branchages, puis dans un deuxième temps, le méthaniseur installé par S.T.I de Neuves-Maisons pour le compte de Stéphane Peultier et Cédric Bednarek, les associés de ce GAEC situé sur route d'Autrey, en voie sèche.

Un peu plus de trente participants ont pu suivre, d'abord en salle un montage audio visuel sur le process de cet ensemble de méthanisation, le rôle des digesteurs fonctionnant avec fumier, lisier, herbes de tonte....qui produiront le méthane, la cogénération pour produire l'électricité, de l'eau chaude, air chaud pour le séchage du bois, les visiteurs ont pu se rendre compte des nombreux avantages procurés par l'utilisation d'une telle installation au niveau de la production d'engrais naturels, donc pour l'agriculture réduction, voire disparition d'engrais chimiques, les branchages, quant à eux serviront de paillage et pourront même être utilisés en chaufferie au bois, après déchiquetage.

Sur le site de Pierreville, les déchets verts des communes de Frolois, Méréville et Pulligny y seront traités.

Le but recherché étant de produire l'énergie sur ce territoire en équivalence avec les besoins énergétiques, à l'horizon de 2050, à suivre !

Observation des oiseaux avec la LPO



Le groupe découvre les espèces de la région.

Le soleil était au rendez-vous ce dimanche, pour la sortie d'observation des oiseaux sur la commune. Cette sortie était organisée conjointement par la mairie de Richardménil et la CCMM, représentées respectivement par le maire Xavier Boussert et par Vincent Vuillemand. Bernard Pannetier, président départemental du Comité 54 de la Fédération française de Randonnée, était également présent à cette sortie pour accompagner les randonneurs venus avec leurs jumelles et leurs appareils photos. La

sortie était animée par Jean-Yves Moitrot, président de la LPO de Meurthe-et-Moselle, accompagné par Jean-Philippe Demas, responsable du tout récent club ornithologique de Richardménil (le C.O.R).

C'est un groupe de 27 personnes qui a donc été guidé sur un parcours soigneusement préparé par les organisateurs. Cela leur a permis d'entendre et de profiter du chant de nombreuses espèces dont le loriot d'Europe et de voir la huppe fasciée en vol, apparition généralement furtive et toujours appréciée des connaisseurs. Cette manifestation, qui sera suivie d'autres événements sur la commune concernant l'avifaune, s'est déroulée dans un bel esprit de convivialité et elle présage d'heureuses rencontres au détour des sentiers et des chemins de la commune.

Vendredi 12 juin 2015 / Pierreville

Football et repas campagnard



Une belle rencontre de football entre jeunes ados et seniors.

La semaine du développement durable a pris fin, samedi dernier à Pierreville, plusieurs actions de sensibilisation et d'information ont été menées par la Com Com Moselle et Madon sur son territoire, après la visite du point de collecte des déchets verts et la visite de l'unité de méthanisation du GAEC des Acajous commentée par Stéphane Peultier, peu après 17 h, une rencontre de football entre les élus de CCMM et les élus et jeunes ados de Pierreville s'est traduite par une victoire des locaux de 8 - 2, mais pour la communication match nul, le coup d'envoi

était donné par Audrey Normand, conseillère départementale et vice-présidente à l'environnement à la CCMM. Après l'effort, le réconfort pour les sportifs et les nombreux participants venus d'Autrey, Pulligny, Frolois, Messein, Sexey-aux-Forges, Neuves-Maisons, autour d'un repas barbecue sous chapiteau organisé par la commune avec l'aide logistique des membres du Foyer rural. Une restauration réalisée uniquement avec des produits du territoire, entrecôtes de Salers, pour le plat de résistance issues du GAEC des Acajous, fromages, desserts, boissons des commerces de proximité, une belle soirée festive appréciée de tous.

Lundi 15 juin 2015 / Pulligny

Les contes dits avec la langue des signes



Les contes ont été lus et traduits simultanément.

L'heure des histoires est un temps fort des activités proposées dans le cadre du cycle Papareil de la Filoche par la médiathèque de Pulligny. Avec la venue de Jean-Marie Vanzo, qui a œuvré à l'école de La Malgrange, établissement spécialisé dans l'accueil des enfants sourds et malentendants, l'heure des histoires a pris une autre dimension pour les 14 enfants qu'accompagnaient 8 adultes.

Une lecture inédite à 2 langues : lecture orale par Christiane et en même temps traduction par Jean-

Marie Vanzo en langue des signes. Ainsi les auditeurs spectateurs ont suivi le voyage de la petite goutte d'eau, mais aussi la vraie raison pour laquelle les cochons pataugent dans la gadoue et, pour terminer, la naissance d'une belle amitié entre un garçon hyper bavard et une fillette sourde.

Un échange intervenants-spectateurs devait suivre l'écoute des contes, Jean-Marie faisant découvrir et comprendre les mots dits avec le langage des sourds : la poule, le cochon, l'éléphant tout en soulignant la difficulté de l'apprentissage de cette langue qui, aujourd'hui est devenue une vraie langue. « Il y a 30 ans, les enfants sourds n'avaient pas le droit d'utiliser la langue des signes », rappela Jean-Marie Vanzo. Si, au début, c'était surtout du mime, aujourd'hui, avec une pratique développée, elle est devenue une vraie langue vivante qui évolue avec la technologie permettant une simplification de la gestuelle.

Bien sûr enfants et adultes se sont montrés attentifs aux explications allant jusqu'à s'exercer à l'utilisation de ce langage bien utile aux malentendants.

Mardi 16 juin 2015 / Maron

La lecture, plaisir partagé



On se rassemble autour d'une table et on discute de ses lectures. Simple et enrichissant.

Pour cette dernière séance de l'année, le « Coup de coeur café » qui rassemble tous les 3 mois, les amateurs et amatrices de lecture a été riche en partage. D'abord, beaucoup de livres lus par les uns et les autres avec des auteurs très variés : John Irving, Paolo Coelho, Michel Falco, Didier van Cauwelaert, Catherine Hermary Vieille, Pierre Lemaitre... Martine Garbo, l'une de participante, représentante pour la Lorraine du comité de lecture de l'association France-Québec, a aussi rappelé que les 3 livres du prix littéraire 2015 devant être

attribué à un auteur québécois sont actuellement entre les mains des lecteurs (trices) de Maron qui ont accepté de participer à la sélection ; Martine se chargeant de les faire circuler entre eux. Elle a informé aussi de la venue à Nancy, le 8 septembre de la lauréate 2014, Catherine Leroux avec « Le mur mitoyen ». Une affiche apposée à la bibliothèque donne plus de détails.

Claude Saunders, animatrice de la séance a évoqué le système de « Coup de coeur » mis en place depuis peu à la bibliothèque. Les lecteurs et lectrices sont invités à faire un résumé des livres qu'ils ont lu et à donner leur avis. Un bon moyen d'encourager la lecture de certains livres peu connus mais néanmoins intéressants. Rendez-vous a été pris en septembre, étant donné que la bibliothèque de Maron sera fermée pratiquement tout l'été.

Les écoles sous les projecteurs du Festi-suédé



150 élèves du territoire ont été invités pour une projection en avant-première.

Le Festi-suédé organisé par toute l'équipe de la Filoche rencontre toujours plus de succès chaque année. Pour rappel, le Festi-suédé est un concours de réalisation vidéo consistant à adapter une scène d'un grand film de cinéma.

Pour cette 4^e édition, ce sont six écoles du territoire qui ont participé avec beaucoup de talent et d'imagination. Jeudi matin, la Filoche accueillait plus

de 150 élèves des écoles de Chaligny, Chavigny et Méréville pour une première projection sur grand écran des films suédés réalisés en classe durant l'année. Plusieurs films ont été choisis par les participants comme Kirikou, E.T., Charlie et la chocolaterie ou encore Chérie, j'ai rétréci les gosses... En avant-première, ils ont pu découvrir les films choisis par les autres élèves et admirer les bricolages mis en oeuvre pour en faire des remake de quelques minutes. Vendredi soir, la cérémonie « presque » officielle du Festi-suédé 2015 a regroupé plus de cent personnes autour des 15 films réalisés en famille, entre amis, dans le cadre périscolaire ou encore par des personnes en centre de détention. Costumes en carton et bonne humeur étaient au rendez-vous. Quatre films ont été récompensés avec la Palme « presque » en or : Amélie Poulain, la Pal'mela Anderson pour les meilleurs acteurs dans : Le 5^e élément (Team tous risques), la Palm'oyens pour les meilleurs effets spéciaux dans : Mission Impossible II et la Palm'd'amour (coup de coeur du jury) pour SOS Fantômes (Sérial suédeurs, IME Carel). Tous les films du Festi-suédé sont visibles sur <http://festisuede.la-filoche.fr>

Soirée jeux



Le plaisir de jouer ensemble.

Le conseil municipal des jeunes de Richardménil a mis en place une soirée autour de la découverte de jeux de société « non traditionnels » en collaboration avec le Ludobus de la Filoche. Le CMJR a organisé cette manifestation pour les enfants de 11 à 14 ans de la commune. Une douzaine de jeunes ont répondu présents pour découvrir des jeux amusants, des jeux d'adresse, des jeux en bois dont certains ont été fabriqués par les animateurs de la ludothèque. Durant la soirée, un repas a été offert aux participants, cela a permis de créer un lien entre toutes les personnes présentes. La soirée s'est enfin

terminée par un jeu collectif avec de nombreuses rigolades. Tout le monde a été ravi de cette soirée.

L'école de musique s'arrête à l'église



Rassemblement de tous les musiciens à l'issue du concert.

L'école de musique intercommunale de Moselle Madon vient d'offrir à la population de Maron un concert inoubliable lundi soir. L'école avait choisi l'église pour présenter ce spectacle qui devait mettre en avant une équipe formée en majorité de jeunes talentueux. Piano, flûte et violon ont été les instruments avec lesquels ils se sont exprimés avec beaucoup d'émotion et de motivation. Un groupe d'adultes, dont Didier Boucher, le directeur de l'école de musique, a offert de son côté une prestation vocale digne de grands professionnels. Cette

représentation fait partie d'une tournée qu'a entreprise, du 14 au 21 juin, l'école de musique dans 8 communes du territoire pour fêter ses 25 ans. Son objectif est de venir à la rencontre du public, de lui faire partager la passion de la musique qui anime ses jeunes élèves et de faire découvrir l'association qui porte cette école.

« Ces concerts ont été préparés pendant toute l'année et ont mis en scène plus de 350 participants », expliqua Jean Goepfer, le président de l'école de musique, accueillant les habitants sur le parvis de l'église. Ils ont été nombreux à s'être déplacés et n'ont pas manqué d'exprimer leur satisfaction à l'issue du concert.



COMMUNES

CCMM

Conseil municipal : Guy Bernard démissionne



Guy Bernard cède son siège à Naima Belarbi.

Réuni vendredi soir, le conseil municipal avait à se prononcer sur des sujets assez techniques. Les décisions ont été prises à l'unanimité. Mais à la fin de la réunion un doigt s'est levé : Guy Bernard annonçait sa démission. Agé de 73 ans, leader du groupe d'opposition Neuves-Maisons Demain (NMD) depuis vingt ans, sans avoir manqué aucune séance du conseil municipal, soit plus de 220 à raison de 11 par an, il jette l'éponge. Déçu par les élections municipales puis départementales où il s'était

présenté, malgré un score honorable. Pendant vingt ans, il a mis à cœur de défendre les habitants. Il sera remplacé par la suivante de sa liste, Naima Belarbi, enseignante, 47 ans. Guy Bernard restera cependant actif à NMD qui a aussi une vocation conviviale.

Sa dernière intervention aura consisté à attirer l'attention sur les chahuts nocturnes au Point-Central, proposant de travailler avec le groupe majoritaire sur les incivilités.

Au chapitre des décisions a été approuvée la facturation aux frais de fonctionnement de la classe locale pour l'inclusion scolaire par les communes qui y envoient des enfants. Une subvention exceptionnelle de 11.000 EUR a été accordée à l'Agence du patrimoine et de la culture industrielle pour l'organisation de la fête du Fer, fin juillet.

Neuf conseillers à la communauté de communes (CCMM) ont été désignés : sept pour la majorité et deux pour l'opposition.

Une convention avec la CCMM a été approuvée pour ses services dans le cadre des temps péri-éducatifs et des transports de bus scolaires. Les membres des jurés aux assises ont été tirés au sort. La Zone d'aménagement concertée du Haut-de-Moselle, ci-devant le Haut-des-Vaches a été brièvement évoquée : « Des négociations sont en cours avec la famille Villéger pour acquérir des terrains », a précisé le maire, Jean-Paul Vinchelin. On n'en saura pas plus sur ce gigantesque projet portant sur la construction de « 320 à 350 maisons ».

Subventions aux associations

Lors du dernier conseil municipal du 10 juin, les subventions aux associations ont été votées à l'unanimité : PSV-Ludres (basket) 2.000 EUR, CNHM 1.560 EUR, Etoiles de PSV 600 EUR, tir à l'arc 200 EUR, Secours populaire 100 EUR, Fanfare Neuves-Maisons 200 EUR, Activ Gym 100 EUR, PSV Animation 1.500 EUR, Football-Club PSV 2.700 EUR, Secours catholique 100 EUR, PSV Rando 100 EUR, APMM 400 EUR, Donneurs de sang 100 EUR. Certaines associations n'ont pas rendu leur dossier complet. Le conseil municipal a statué sur une attribution de subvention assujettie à la constitution d'un dossier complet.

Lundi 15 juin 2015 / Messein

Echos du conseil municipal

Un conseil municipal ordinaire tant par le nombre de délibérations (2) que par sa brièveté (environ 1 heure).

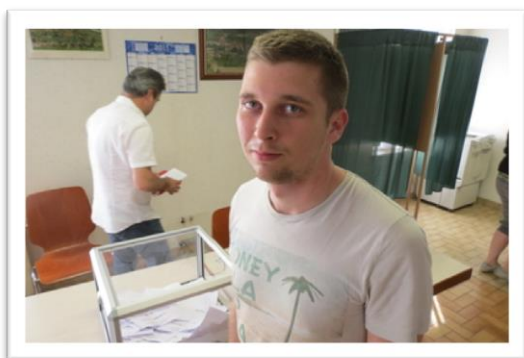
Celui-ci a été présidé par le maire, Daniel Lagrange, avec, comme première délibération, l'approbation du PV du dernier conseil.

Ce bref conseil municipal avait surtout pour objet l'élection de conseillers communautaires, suite à une démission.

Le vote à bulletins secrets a désigné à l'unanimité : le maire Daniel Lagrange et le premier adjoint, Christophe Hanu.

Lundi 15 juin 2015 / 24 heures Meurthe-et-Moselle / Nancy

Election d'un jeune trouble-fête



Large victoire pour Vincent Lumann.

Trois cent seize électeurs ont signé le registre de vote mais on trouve trois cent dix-huit enveloppes dans l'urne. Cherchez l'erreur ! Décidément, les dépouillements se suivent et se ressemblent à Viterne. Il y a une semaine, lors du premier tour de l'élection municipale partielle, il a fallu recompter à plusieurs reprises une partie des bulletins avant d'arriver au résultat final.

Ce dimanche, le dépouillement du second tour a d'emblée commencé sur un bug. Soit il manque deux signatures sur le registre de vote, soit il y a deux enveloppes en trop dans l'urne. Finalement, après vérification, c'est la première hypothèse qui est la bonne. Il manque deux signatures. Car deux électeurs qui n'ont pas voté au premier tour, se sont trompés et ont signé dans la mauvaise colonne. Celle du premier tour au lieu de celle du second tour. Cette anecdote a au moins le mérite de montrer que le village de Viterne s'est nettement plus mobilisé pour ce second tour. Il y a eu beaucoup plus de votants (318 contre 257).

Il y avait pourtant nettement moins d'enjeu. L'élection visait à remplacer six élus ayant démissionné du fait de l'ambiance délétère qui règne ou régnait à la mairie.

Cinq candidats sur les six soutenus par la majorité municipale sont passés dès le premier tour. L'intérêt du second tour était donc très limité. Un seul siège restait à pourvoir et cela ne pouvait plus du tout modifier le rapport de force au sein du conseil. Oui mais voilà, un candidat atypique était en lice contre la candidate adoubée par l'équipe du maire, Ismail Tahtaci. Il s'agit de Vincent Luman, un étudiant de 19 ans.

« Que des vieux »

Il y a encore un an, le jeune homme n'avait aucune conviction politique et votait aux municipales presque au hasard. C'est la zizanie clochemerlesque au conseil et l'épidémie de démissions qui l'a amené à s'intéresser à la vie politique de son village. « Je me suis alors rendu compte qu'il n'y avait que des vieux à la mairie et que c'était souvent les mêmes depuis des années. Je me suis dit qu'il fallait quelque chose de nouveau », explique le jeune homme qui après avoir laissé tomber la fac d'AES (administration économique et sociale) compte démarrer une nouvelle formation en ressources humaines à la rentrée prochaine.

En attendant, il a décidé de se présenter aux municipales. Sa jeunesse et la fraîcheur de sa démarche ont compensé son inexpérience totale en matière politique et de gestion d'une commune. Sa candidature a séduit les habitants de Viterne qui sont venus en nombre aux urnes et lui ont donné une large victoire contre la candidate de la majorité municipale, Nadine Clément : 175 voix contre 127. L'étudiant fait donc son entrée au conseil municipal. Avec l'intention d'être « un électron libre ». Tout un programme !

Jeudi 18 juin 2015 / Neuves-Maisons

L'ancienne mine au coeur de la formation



La première formation de jeunes aux métiers du fer débute cette semaine à la mine.

Le chantier gigantesque sur l'ancienne mine du Val de Fer multiplie les projets importants dont l'objectif est d'inventer une envie touristique sur le thème du patrimoine industriel.

Au sommet de l'organisation l'association APCI (Agence du patrimoine et de la culture industrielle) a décidé de mettre en place un véritable plan d'action pour atteindre ces objectifs avec la municipalité de

Neuves-Maisons comme principal partenaire et à l'initiative du projet. En parallèle, l'Agence du patrimoine et de la culture industrielle veut participer à sa manière au développement de la formation et plus particulièrement aux métiers du fer.

Derrière le montage complexe des dossiers pour obtenir des fonds et des soutiens, il a fallu aussi convaincre une multitude de décideurs. Heureusement, le projet a de quoi les séduire et une première formation a pu se mettre en place et débiter cette semaine. S'appuyant sur le dispositif « École de la deuxième chance », les premiers jeunes ont été reçus hier matin sur le site de l'ancienne et pendant plusieurs mois à raison de deux jours par semaine, ils seront formés grâce à une pratique sur l'immense chantier de restauration de l'ancienne mine du Val de Fer.

Encadrés par des professionnels mais aussi par des professionnels volontaires, ils pourront acquérir une multitude de savoir-faire. Une mise en pratique d'autant plus valorisante puisque le site est classé Monument historique et que de nombreuses règles devront être respectées.

Interdits de réhabiliter



Depuis 8 ans le projet de Jean-Luc Antoine est bloqué.

« Pas à ceux du bas de payer pour ceux du haut », dit le maire de Bainville-sur-Madon qui refuse d'autoriser la rénovation d'anciens casernements pour les transformer en logements pour personnes à mobilité réduite.

Ils sont rares les programmes immobiliers portés par des particuliers et visant à proposer à la location des logements pour personnes à mobilité réduite. C'est pourtant le beau projet de Michèle et Jean-Luc

Antoine, au lieu-dit « Les Coteaux », à Bainville-sur-Madon, un écrin niché sur les hauteurs de la commune et qui bénéficie d'une incroyable vue panoramique à 180°.

Il y a 15 ans, ils achètent les anciens casernements de l'armée, situés juste en dessous du fort militaire qui abrite aujourd'hui le fameux « Fort Aventure ». « Après avoir transformé certains bâtiments en logements, nous demandons depuis 8 ans de pouvoir poursuivre notre projet en aménageant la partie que nous imaginions destinée à accueillir des cellules commerciales en quatre logements pour personnes à mobilité réduite », confient les époux Antoine. Huit ans de démarches, de demandes de rendez-vous, de conciliations, de courriers adressés aux élus de la commune et de la Communauté de communes de Moselle et Madon. Et huit ans de refus systématiques et obstinés des maires successifs...

Longtemps, la réhabilitation de cet immeuble était conditionnée à la révision du Plan d'occupation des sols. Quand ce POS a été modifié, on leur a indiqué qu'il allait à son tour être révisé et transformé en Plan local d'urbanisme. Pendant l'examen du PLU, la préfecture les a alors informés que par mesure de précaution, « l'ensemble de la zone venait d'être classé d'une façon très large en zone à risque de chute de pierres », confie Jean-Luc Antoine qui dirige un cabinet d'architectures. En accord avec la préfecture et l'ancienne municipalité, le couple décide donc de réaliser une étude. À sa charge.

« Pas des profiteurs »

Le rapport réalisé par un bureau privé, à partir d'un cahier des charges défini par un organisme mandaté par la préfecture, conclut que la parcelle concernée par le projet « peut-être requalifié en zone d'aléa faible à très faible vis-à-vis du risque de chute de blocs ». Malgré ce rapport, le maire de Bainville-sur-Madon, Claude Guidat, refuse toujours d'autoriser le réaménagement. Pour les époux Antoine, « cet acharnement » est « un abus de droit ». « Non, répond l' élu. » Le problème à l'entendre, n'est pas le PLU ni le classement en zone naturelle du secteur. Il avance cependant que s'il accepte, il devra tôt ou tard faire face aux mécontentements des habitants des « Coteaux » concernant la qualité des aménagements. Claude Guidat évoque le mauvais état « du réseau d'eau et d'assainissement, de la route et de l'éclairage ». « Nous traitons « Les Coteaux » comme n'importe quel autre lotissement. Pas plus, pas moins. La commune reprendra à sa charge ce terrain privé à condition que tous les aménagements soient comme neuf ». Or, dit-il, « ce n'est pas le cas ». Pour lui, « ce n'est pas à ceux du bas de payer pour ceux du haut ». D'autant, ajoute-t-il, que les propriétaires ont réalisé de belles opérations financières en revendant des logements et qu'avec leurs gains, « ils auraient pu financer les aménagements ».

Michèle et Jean-Luc Antoine s'avouent surpris : « Le maire sort de son chapeau un nouvel argument. Nous répondons que depuis 15 ans nous sommes une zone privée. De ce fait, l'entretien et la mise à niveau des installations de distribution d'eau, l'assainissement, les voiries, les espaces verts sont entièrement à la charge de L'ASL Les Coteaux sans que cela coûte 1 EUR à la municipalité. Nous

payons pourtant nos impôts comme tous les autres Bainvillois. Rien que le poste entretien pour le réseau d'eau depuis 2000 s'élève à plus de 100.000 EUR. Nous faire passer pour des profiteurs auprès de la population relève de la malhonnêteté intellectuelle », déclarent-ils. Dans le cadre de la négociation de reprise par la CCM des réseaux, « tous les travaux de mise à niveau seront pris entièrement en charge par l'ASL et cela ne coûtera donc rien aux contribuables de la communauté de commune », insistent-ils, encore. Pour les époux Antoine, il y a une certitude à présent : « L'opposition du maire au projet n'a aucun fondement et on se trouve devant une décision incompréhensible et arbitraire. »
